



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
05.02.2009

L'an deux mille neuf et le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mmes BORIES, BONNÉ, GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mme ESPIE, Mr LE ROCH.

N° 09/07

Absents : Mrs DELPOUX, (excusé), KOWALCZYK (excusé), BENEZECH (excusé), Mme CHAILLET (excusée), Mrs BALOUP, DELBES (excusé), Mmes RAHOU, THUEL (excusée).

Secrétaire : Mme DESFARGES-CARRERE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

**CREATION DE 2
SALLES DE SPORT ET
MISE AUX NORMES
DE LA SALLE DE
L'ALBARET –
Concours de l'Etat au
titre de la D.G.E.**

La commune de Saint-Juéry envisage de créer deux salles de sports attenantes à la salle de l'Albaret.

L'une est destinée à la pratique du judo, l'autre à la pratique de la gymnastique volontaire.

En même temps que la construction de ces deux salles de sport, il est prévu d'apporter quelques aménagements à la salle de l'Albaret pour répondre à deux exigences :

- Mise en conformité au regard de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Mise en place d'un système de contrôle du bruit par avertissement lumineux et coupures électriques.

Adopté à l'unanimité

Le coût estimatif de ces travaux est de 657 800 € H.T. Ils peuvent bénéficier du concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

Entendu le présent exposé,
LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DONNE son accord aux travaux de création de deux salles de sports attenantes à la salle de l'Albaret.

DIT que les modalités de financement de ces travaux pourraient être les suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| - Etat (D.G.E. 20 % sur le H.T.) : | 110 000 € |
| - Département – (Contrat Atout-Tarn 30 %) : | 165 000 € |
| - Commune : | 382 800 € |

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

SOLLICITE le Département dans le cadre du contrat Atout Tarn.

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget 2009 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,